



*Plaisir de
réunir*

CONDITIONS
GÉNÉRALES
DE VENTES

CONTACTEZ-MOI

Adresse : 17 rue des Estivants, 85270
ST HILAIRE DE RIEZ

Téléphone :

E-mail : plaisirdereunir@outlook.fr

Site internet : www.plaisirdereunir.fr

ARTICLE 1: APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Elles régissent les relations contractuelles entre Plaisir de Réunir et le client. Elles forment exclusivement les seules conditions de la commande et de la vente et prévalent sur toute stipulation contraire qui pourrait figurer sur des documents commerciaux du client ou ses conditions générales d'achat. En signant le devis ou la commande présenté par le prestataire, le client reconnaît avoir obtenu communication et pris connaissance des récentes conditions générales et déclare les accepter sans réserve.

ARTICLE 2 : CONFIRMATION DE COMMANDE

Le client détermine avec le prestataire ses besoins et, pour confirmer sa commande, il doit signer le devis et le transmettre au prestataire accompagné d'un règlement à titre d'acompte d'un montant de (QUARANTE POUR-CENT) 40 % du montant total de la commande.

Le devis signé par le client ne constitue un engagement que s'il a été accompagné du premier règlement et confirmé par écrit par le prestataire, ce dernier ayant la possibilité de refuser l'engagement si les modifications apportées par le client au devis initial sont telles qu'il n'est pas en mesure d'accomplir sa mission conformément aux règles de l'art. Ensuite, (TRENTE) 30 jours avant la date de la prestation, il devra transmettre au prestataire un versement de (QUARANTE POUR-CENT) 40% du montant total de la commande. Il appartient au client de vérifier l'exactitude des éléments mentionnés sur le devis et, si nécessaire, signaler au prestataire l'existence d'informations erronées.

Enfin, le solde sera effectué jusqu'à (DEUX) 2 jours après la prestation réalisée, après facture définitive fournie par Plaisir de réunir.

ARTICLE 3 : ANNULATION ET MODIFICATION DE COMMANDE

Toute commande confirmée par le prestataire devient ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'une annulation ou d'une modification par le client.

En revanche, une modification de commande peut avoir lieu d'un commun accord et faire l'objet d'un avenant écrit accepté par chacune des parties.

En fonction de l'impact de la modification, le prestataire pourra ajuster son prix.

Les tarifs indiqués sur les devis sont valables (TRENTE) 30 jours à compter de la date qui y figure, ensuite de quoi les tarifs et prestations proposés par le prestataire pourront être revus.

En cas d'annulation par le client, ses versements seront conservés par le prestataire à titre d'acompte et permettront de le dédommager du travail déjà accompli à ce stade ainsi que de l'achat des matières premières.

ARTICLE 4: PRIX ET NOMBRES DE CONVIVES

Les tarifs indiqués sont mentionnés en euros TTC (la TVA applicable est celle en vigueur à la date de facturation).

Le nombre de convives, obligatoirement communiqué par écrit par le client au moins trois semaines avant la date de la prestation au prestataire, sera facturé même en cas de défection de convives.

A l'inverse, en cas de présence d'un nombre de convives supérieur à celui annoncé initialement, le prestataire complètera sa facture finale au prorata.

Le prestataire décline toute responsabilité en cas de manque de marchandise si le nombre de convives présents le jour de la prestation est supérieur à celui annoncé par le client.

Si la commande du client inclut une mise à disposition du personnel, le dépassement du nombre d'heures choisi donnera lieu à une facturation complémentaire sur la base des dispositions contenues dans le devis, par heure et par personne mise à disposition, étant précisé que toute heure entamée est due.

Le solde de la prestation sera donc payable à l'issue de celle-ci et sur réception de la facture par le client, sans escompte.

En cas de litige dû à un non-paiement de facture et si le recouvrement de la créance entraîne l'intervention d'un service contentieux quelle que soit sa nature, celle-ci se trouvera majorée forfaitairement de QUINZE POUR CENT (15%), conformément à l'article 1226 du code civil. Par ailleurs, conformément aux dispositions du Code de Commerce, le client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur, à l'égard du prestataire, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de (QUARANTE EUROS) 40 € TTC.



Plaisir de réunir

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

CONTACTEZ-MOI

Adresse : 17 rue des Estivants, 85270
ST HILAIRE DE RIEZ

Téléphone :

E-mail : plaisirdereunir@outlook.fr

Site internet : www.plaisirdereunir.fr

ARTICLE 5 : DÉGUSTATIONS - MARCHANDISES ET DENRÉES FOURNIES

Le prestataire décline toute responsabilité concernant les produits apportés par le client et/ou confectionnés par un autre prestataire ainsi que ceux restant après la prestation et que le client désirerait conserver.

Le prestataire peut aussi mettre le mobilier à disposition, mais cette prestation n'est pas incluse et donnera donc lieu à facturation complémentaire.

La perte ou la casse de matériel constatée à l'issue de la prestation sera facturée au client au coût de remplacement, sur présentation d'une facture.

Selon l'offre choisit par le client, et à sa demande, le client peut être amené à installer son buffet seul, sans matériel fournit par la prestataire. Selon l'offre choisit par le client, le matériel peut être fournit par le prestataire, ainsi, le matériel doit être rendu en l'état et à la date convenu au préalable entre les deux parties.

En cas de casse, et/ou, de non restitution du matériel, ce-dernier sera facturé.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Le prestataire est tenu des défauts de conformité des biens et services figurant au contrat dans les conditions prévues aux article L 217-1 et suivants du Code de la Consommation.

Le client ne peut se prévaloir d'une garantie contractuelle à l'égard du prestataire. Le prestataire ne saurait être tenu responsable de vol, perte ou dégradation des effets appartenant aux convives à l'occasion de la réception.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, sachez consommer avec modération. La consommation excessive de boissons par les convives sera exclusivement de la responsabilité de l'organisateur de l'évènement.

ARTICLE 7 : FOURNITURES DES PRESTATIONS ET LIVRAISONS DES COMMANDES

7.1- RETRAIT DES COMMANDES

Le Client est avisé que le retrait des produits s'effectue uniquement dans le magasin, situé au 17 rue des Estivants, 85270 ST HILAIRE DE RIEZ.

Le Client devra alors se rendre à l'accueil du magasin muni de sa confirmation de commande ainsi que d'une pièce d'identité. Le Client peut également choisir de faire retirer sa commande par un tiers de confiance qui devra être muni d'une procuration écrite, de la copie d'une pièce d'identité du Client ainsi qu'une pièce justifiant de sa propre identité.

Lors du retrait de sa commande le Client devra vérifier que les produits et leurs emballages ne présentent pas d'altérations et sont conformes à sa commande.

En cas de non-retrait par le Client de sa commande, le Client ne sera pas remboursé.

ARTICLE 7 : FOURNITURES DES PRESTATIONS ET LIVRAISONS DES COMMANDES

7.2- LIVRAISON DES COMMANDES

Les livraisons sont effectuées par les équipes du Prestataire, dans le respect des consignes d'hygiène alimentaire, et des tournées de livraisons sont effectuées en tenant compte des horaires spécifiés par le client lors de sa commande.

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par le client, dans le respect de la chaîne du froid. Il est de la responsabilité du client d'effectuer toutes vérifications en s'assurant de la conformité ainsi que de l'état physique de la livraison en présence du livreur, soit par lui-même, soit par une personne habilitée par ses soins à réceptionner cette livraison.

En signant sans réserve, en écrivant son nom et prénom lisiblement et en apposant le cachet de l'entreprise sur le bordereau de livraison, le client accepte les produits livrés en l'état et dès lors, aucune réclamation ultérieure ne sera acceptée.

Toute réclamation, pour être prise en compte, devra impérativement être faite par écrit sur le bon de livraison.



Plaisir de réunir

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

CONTACTEZ-MOI

Adresse : 17 rue des Estivants, 85270
ST HILAIRE DE RIEZ
Téléphone :
E-mail : plaisirdereunir@outlook.fr
Site internet : www.plaisirdereunir.fr

ARTICLE 8 : RESPONSABILITES DU PRESTATAIRE

Les produits alimentaires proposés par le Prestataire sont en conformité avec la législation française en vigueur et aux normes applicables en France. Les photos des produits sont non contractuelles, mais permettent au client de le guider avant la prise de commande définitive.

Sauf indication contraire, les produits sont à consommer froids, certains peuvent être consommés chauds. A réception des produits chez le client, ils doivent être conservés entre +2°C et +4°C, et être consommés dans les (DOUZE) 12 heures suivant leur livraison. Egalement, selon l'offre choisit par le client, le prestataire assure seul l'installation de son buffet et la bonne conservation des produits livrés. Si ces conditions ne sont pas respectées, le Prestataire décline toute responsabilité en cas de problème de santé lié à la consommation des produits, ou à la dégradation des produits.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Prestataire communiquera au Client les informations nécessaires concernant les allergènes contenus dans les denrées commandées.

Le personnel de service présent le cas échéant sur le lieu de la prestation, sera en mesure de fournir toute information utile.

ARTICLE 9 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le client est informé que le prestataire met en œuvre des traitements de données à caractère personnel afin de lui permettre d'assurer la gestion, de la facturation et du suivi des dossiers de ses clients ainsi que la prospection. Ces données sont nécessaires pour la bonne gestion des clients et sont destinées aux employés du prestataire ainsi que son cabinet comptable.

ARTICLE 10 : LITIGE

Toute difficulté relative à la conclusion ou à l'exécution des ventes et des prestations devra faire l'objet d'une concertation préalable entre le client et le Prestataire.

En cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, le Tribunal De Commerce de La Roche-Sur-Yon sera seul compétent, à moins que la société susmentionnée ne préfère saisir toute autre juridiction compétente. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.